

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 859

24 novembre 2000

SOMMAIRE

Ari International S.A., Luxembourg	page 41197	Glass Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	41206
Coopératives HMC, Société Coopérative, Capellen	41211	Global Strategy, Sicav, Luxembourg	41216
Crijo S.A. Holding, Luxembourg	41188	Grillon S.A., Luxembourg	41232
Dagobert Holding S.A., Luxembourg	41191, 41192	Hallen- und Gewerbebau Steffen S.A., Grevenmacher	41231
Damflos S.A., Luxembourg	41196	Herstal S.A.	41227
Delbo S.A. Holding, Luxembourg	41196	Hesperos S.A., Luxembourg	41213
Difagem Holding S.A., Luxembourg	41197	HMEU Landtel Qualified, S.à r.l., Luxbg	41212, 41213
Eleonora Holding S.A., Luxembourg	41196	I.B.E., S.à r.l., Bascharage	41232
Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg	41193, 41195	Iberian Cosmetics Group S.A., Luxembourg	41231
Espressocompany S.A., Luxembourg	41199	Iberian Investment Holding Group S.A., Luxbg	41216
Eterfinance S.A., Luxembourg	41195	Iberian Video Group S.A., Luxembourg	41229
Eternit Investment S.A., Luxembourg	41198	Ikor Investment S.A., Luxembourg	41215, 41216
Eufigest S.A., Luxembourg	41198	Infigest S.A., Luxembourg	41229
Euro-Environment Investment S.A., Luxembourg	41200	Informalux S.A., Rodange	41231
Euromarine S.A.H., Luxembourg	41200	International Communication Enterprises S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	41231
Euro-Natur S.A., Luxembourg	41200	Interorg S.A., Luxembourg	41215
European Real Estate Investments S.A., Luxbg	41201	Investunion S.A., Luxembourg	41231
Europrop Holding (Luxembourg) II S.A., Luxbg	41199	Isolani, S.à r.l., Huncherange	41230
Europrop Luxembourg S.A., Luxembourg	41201	Italcogim Financière Internationale S.A., Luxbg	41230
Eurostarch S.A., Luxembourg	41201	Itasca Online, S.à r.l., Luxembourg	41232
Eurosuez (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	41202	Ivoire Télécom S.A.H., Luxembourg	41227, 41229
Facalux, S.à r.l., Luxembourg	41202	Jaoui S.A., Luxembourg	41232
False Prophets, S.à r.l., Luxembourg	41203	Loeffler, S.à r.l., Mamer	41217
Fashion Box International S.A., Luxembourg	41199	Luxat Holding S.A., Luxembourg	41218
Fedon Industries S.A., Luxembourg	41200	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	41219
Fedon International S.A., Luxembourg	41203	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Luxembourg	41219
F & H International S.A., Luxembourg	41204	Luximmobilière S.A., Luxembourg	41220
FGA (Luxembourg) S.A., Mamer	41204	Luxmani S.A.	41219
Financial Hugo S.A., Luxembourg	41205	Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg	41220
Financière Eternit S.A., Luxembourg	41202	Luxtecta Service S.A., Luxembourg	41218
Finanziaria Regina S.A., Luxembourg	41205	Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher	41219
Fincer Lussemburgo S.A., Luxembourg	41205	Magintra S.A., Luxembourg	41214, 41215
Finonzo S.A., Luxembourg	41202	Mausern S.A., Luxembourg	41220
Finprint Merchant S.A., Luxembourg	41205	M.C.M. Import-Export, S.à r.l., Kayl	41220
Finservice S.A., Luxembourg	41206	Mediatel Management, Luxembourg	41221
Finstahl Investments S.A.H., Luxembourg	41206	Melrose, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41220
FIR Re S.A., Strassen	41203	Mentor Holding S.A., Luxembourg	41221
FN International S.A.H., Luxembourg	41205	Merrill Lynch S.A., Luxembourg	41223
Football-Club Red-Boys Aspelt, A.s.b.l., Aspelt	41186	Méto International S.A., Bertrange	41225
Fortis L FOF, Sicav, Luxembourg	41207	MHI Investment S.A., Luxembourg	41223
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	41207	PIR, Projets Industriels de Roumanie S.A., Luxembourg-Kirchberg	41217, 41218
Fresonlux S.A., Bascharage	41208	Santé Luxembourg S.A., Luxembourg	41221, 41223
Fromageries Réunies Holding S.A., Luxembourg	41208	TLW Holding S.A., Luxembourg	41226
Fronsac Investment Holding S.A., Luxembourg	41208	Transports Giglio, S.à r.l., Bettembourg	41226
Future Dreams S.A., Luxembourg	41208	Universe Holdings S.A., Luxembourg	41224, 41225
Future Prospects S.A., Luxembourg	41208	World Star Investments S.A., Luxbg-Kirchberg	41188
Gaia, S.à r.l., Luxembourg	41209		
Garder Holding S.A., Luxembourg	41209		
Gédéon Investments S.A., Luxembourg	41204		
Gemplus International S.A., Senningerberg	41211		
GFT Finance S.A.H., Luxembourg	41209, 41210		

FOOTBALL-CLUB RED-BOYS ASPELT, Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-5717 Aspelt, 29, rue de Filsdorf.

STATUTEN

Verabschiedet durch die aussergewöhnliche Generalversammlung vom 30.06.2000.

I. Bezeichnung, Dauer, Sitz**Art. 1.** Die Bezeichnung des Vereins lautet: F.C. RED-BOYS ASPELT.

Er wurde am 10. Mai 1927 gegründet und übernimmt ab der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 30.06.2000 die Bezeichnung «Vereinigung ohne Gewinnzweck» (A.s.b.l.). Ab diesem Datum unterliegt der Verein der entsprechenden Gesetzgebung vom 21 April 1928 bzw. vom 4. März 1994 sowie den gegenwärtigen Statuten.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Sitz des Vereins ist in Aspelt. (Gemeinde Frisingen), 29, rue de Filsdorf, L-5717 Aspelt.**II. Ziel und Zweck des Vereins****Art. 3.** Ziel und Zweck des Vereins sind die Förderung und Pflege sportlicher Aktivitäten im Allgemeinen, insbesondere aber die Ausübung und Verbreitung des Fussballsports sowie ganz allgemein die Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen.

Zur Erfüllung dieses Zwecks ist der Verein der F.L.F. (FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL) angeschlossen und schliesst sich deren Zielsetzungen an.

Art. 4. Bestrebungen und Verhaltensweisen, welche nicht mit dem Zweck und der Neutralität des Vereins im Einklang stehen, seien sie politischer, ideologischer oder religiöser Art, sind nicht erlaubt und können zum Ausschluss führen.**Art. 5.** Zum Erreichen seiner Zielsetzungen beteiligt sich der Verein an den von der F.L.F. veranstalteten Wettbewerben und unterwirft sich deren Regeln.

Die Vereinsaktivität umfasst ausserdem jegliche sonstigen öffentlichen Veranstaltungen, sei es auf sportlicher oder gesellschaftlicher Ebene, insofern sie seiner Zielsetzung förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen.

III. Mitgliedschaft, Aufnahme, Ausschluss, Beiträge**Art. 6.** Der Verein besteht aus aktiven und inaktiven Mitgliedern. Aktives Mitglied ist, wer im Besitz einer Lizenz bei der F.L.F. ist und den von der Generalversammlung festgesetzten Jahresbeitrag entrichtet hat.

Inaktives oder ehrenamtliches Mitglied ist, wer den Verein moralisch und finanziell unterstützt und den von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag eingezahlt hat.

Stimmberechtigt in der Generalversammlung sind alle aktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.

Der Vorstand entscheidet in Streitfällen über Aufnahme oder Nichtaufnahme.

Art. 7. Der Austritt eines aktiven Mitglieds kann erfolgen:

- a) durch Vereinswechsel;
- b) durch schriftliche Demission;
- c) automatisch durch Nichtbezahlung des Jahresbeitrags;
- d) durch Ausschluss.

Art. 8. Der Ausschluss durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstössen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinschädigendem Verhalten;
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten.

Der Vereinsausschluss wird durch den Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluss wird dem Betroffenen durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb 14 (vierzehn) Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluss erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muss. In diesem Falle entscheidet die Generalversammlung über den Ausschluss und zwar mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit.

Art. 9. Austritt sowie Ausschluss verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlungen.**Art. 10.** Die Jahresbeiträge werden vom Vorstand erhoben, gegen Ausstellung einer Mitgliedskarte. Beitragsabänderungen unterliegen einer Beschlussfassung durch die Generalversammlung.**IV. Verwaltung, Vorstand, Kommissionen****Art. 11.** Die laufenden Geschäfte werden durch einen von der Generalversammlung gewählten Vorstand (comité) erledigt, der aus mindestens 3 (drei) und höchstens 15 (fünfzehn) Mitgliedern besteht.

Der Vorstand hat die weitreichendsten Befugnisse, um im Namen des Vereins zu handeln, ausschliesslich derjenigen Kompetenzen, welche von Rechts wegen oder gemäss gegenwärtiger Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Wählbar für den Vorstand sind Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.**Art. 13.** Die Dauer der Vorstandsmandate beträgt 2 (zwei) Jahre. Zur Erneuerung des Vorstandes tritt alljährlich die Hälfte der Vorstandsmitglieder, welche im ersten Jahr durch das Los bestimmt werden, aus. Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Im Falle des Ausscheidens eines Vorstandsmitgliedes im Laufe des Rechnungsjahres kann an dessen Stelle ein Ersatzmitglied treten; dieses muss jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Kandidaten für den Vorstand müssen ihre Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung beim Vereinspräsidenten abgeben. Die Kandidaten mit den meisten Stimmen gelten als gewählt. Bei Stimmgleichheit wird eine Stichwahl abgehalten. Bei erneuter Gleichheit gelten folgende Regeln:

- a) der Kandidat mit der längsten Vorstandszugehörigkeit ist gewählt;
- b) der Kandidat mit der längsten Vereinszugehörigkeit ist gewählt.

Die Wahl erfolgt geheim. Ist die Zahl, mangels Kandidaten, nicht erreicht, hat der Vorstand das Recht, zwischen zwei Generalversammlungen etwaige Kandidaten neu aufzunehmen.

Art. 14. Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird vor jeder Neuwahl durch den Vorstand festgelegt. Der neugewählte Vorstand bestimmt in seiner ersten Sitzung den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Schriftführer (Sekretär), den Kassierer und die weitere Postenverteilung sowie die Kompetenzen der einzelnen Mitglieder.

Art. 15. Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten so oft zusammen, wie es die Interessen des Vereins erfordern oder aber falls es die Hälfte seiner Mitglieder ausdrücklich verlangt.

Vorstandsmitglieder, die mehrmals unentschuldig einer Sitzung fernbleiben oder ihren Kompetenzen nicht nachkommen, können vom restlichen Vorstand ihres Mandates enthoben werden.

Art. 16. Der Präsident ist der ranghöchste Vereinsfunktionär und vertritt den Verein in der Öffentlichkeit. Die Vorstandssitzungen werden von ihm, oder in seiner Abwesenheit, von seinem Stellvertreter geleitet. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, falls mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Seine Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten bzw. die seines Stellvertreters.

Art. 17. Der Vorstand kann einzelne Vorstandsmitglieder oder sonstige Drittpersonen mit bestimmten Vereinsanlässen betrauen, ohne sich jedoch seiner Verantwortung entziehen zu können.

Gegenüber Drittpersonen ist der Vorstand in laufenden Verwaltungsangelegenheiten bis zu einem Betrag von fünfzigtausend Franken (LUF 50.000,-) in jedem Fall durch die Unterschrift vom Kassierer, oder durch die Unterschrift eines vom Vorstand mit ausreichenden Kompetenzen betrauten Vorstandsmitgliedes, verpflichtet. In Angelegenheiten, welche den Betrag von fünfzigtausend (LUF 50.000,-) überschreiten, ist die Zustimmung der Mehrheit des Vorstandes erforderlich.

Art. 18. Zur Leitung spezifischer Aktivitätsbereiche können innerhalb des Vereins Kommissionen einberufen werden. Diese Kommissionen unterstehen der Autorität des Vorstandes, können allerdings selbst ihre Aufnahmekriterien und ihre innere Organisation bestimmen. Ausserdem ist ihnen die autonome Abhaltung von Veranstaltungen gestattet, insofern sie mit den Artikeln II.3, II.4 und II.5 der gegenwärtigen Statuten in Einklang stehen.

V. Rechnungsjahr, Finanzen, Generalversammlung

Art. 19. Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Die Buchführung der Vereinsfinanzen obliegt dem Kassierer (trésorier), welcher als solcher der Generalversammlung Bericht und Rechenschaft über die Kassenlage abzulegen hat.

Zur Überprüfung der Finanzführung werden durch die Generalversammlung 2 (zwei) Kassenrevisoren bestimmt, welche das Recht haben, jederzeit Einsicht in die Kassenbücher und die Belege betreffend die Finanzen zu verlangen.

Art. 21. Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich vor dem 1. April durch den Vorstand einberufen werden. Sie muss mindestens 2 (zwei) Wochen im Voraus, mitsamt der Tagesordnung, publik gemacht werden und alle Mitglieder müssen hierzu eingeladen werden.

Eine Generalversammlung muss ebenfalls einberufen werden, wenn mindestens 1/5 (ein Fünftel) der stimmberechtigten Mitglieder diesen Wunsch kundtut.

Jeder Vorschlag, der mindestens von 1/20 (einem Zwanzigstel) der auf der letzten Jahresmitgliedsliste aufgeführten Mitglieder unterzeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Beschlüsse ausserhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, falls die Statuten dies ausdrücklich vorsehen.

Art. 22. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme jener Fragen, welche von Rechts wegen oder aufgrund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern. Stimmberechtigt sind alle Vereinsmitglieder, die das 18. Lebensjahr erreicht haben (siehe Artikel III.6), welche auch alle dasselbe Stimmrecht haben.

Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag oder die seines Stellvertreters.

Art. 23. Folgende Punkte sind ausdrücklich der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten und müssen auf der Tagesordnung jeder statutarischen Generalversammlung stehen:

- a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten;
- b) Kassenbericht über die finanzielle Lage des Vereins;
- c) Neuwahl des Vorstandes sowie die Bestimmung der Kassenrevisoren.

VI. Statutenänderung, Auflösung des Vereins

Art. 24. Änderungen der Statuten sowie die Auflösung des Vereins können nur bei einer aussergewöhnlichen Generalversammlung erfolgen. Über Statutenänderungen kann nur befunden werden, falls dieselben ausdrücklich im Einberufungsschreiben angeführt sind, und mindestens 2/3 (zwei Drittel) der aktiven Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen.

Statutenänderungen können nur mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen angenommen werden.

Falls nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder zugegen sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen.

Die Auflösung des Vereins kann nur von der Versammlung beschlossen werden, falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Ist diese Bedingung nicht erfüllt, so kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon, wieviele Mitglieder teilnehmen. Die Auflösung ist nur rechtskräftig, wenn sie bei einer 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen beschlossen wird.

Ausserordentliche Generalversammlungen werden auf Wunsch des Vorstandes oder einer 2/3 Mehrheit der aktiven Mitglieder einberufen.

Die Publikation der ausserordentlichen Generalversammlung erfolgt wie für die ordentliche Generalversammlung.

Im Falle einer Auflösung fließen eventuell vorhandene Überschüsse bzw. Vereinsgüter an die Gemeinde Frisingen und können nur einer Vereinigung, die ähnliche Ziele in der Sektion Aspelt verfolgt zur Verfügung gestellt werden, dies ein Jahr nachdem sie bei der F.L.F. angemeldet wurde. Sollte innerhalb einer Frist von 10 Jahren kein neuer Verein mit ähnlichen Zielen gegründet worden sei, fließen die Vereinsgüter definitiv an das Office Social der Gemeinde Frisingen.

VII. Verschiedenes

Art. 25. Der Verein hat zivile und juristische Persönlichkeit, wenn die Statuten und die Zusammensetzung des Vorstandes gemäss den gesetzlichen Bestimmungen vom 10. August 1915 bzw. 4. März 1994 in den Anlagen des «Mémorial» veröffentlicht wurden.

Art. 26. Für Alles, was nicht aufgrund gegenwärtiger Statuten geregelt ist, unterwirft sich der Verein den bestehenden gesetzlichen Bestimmungen über die A.s.b.l.

Unterschriften.

(39706/999/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**CRIJO S.A. HOLDING, Société Anonyme,
(anc. IREJO S.A. HOLDING, Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 18.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRIJO S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(39775/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

WORLD STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CCR INIZIATIVE Sagl, une société établie et ayant son siège social au 10 Via San Salvatore, CH-6900 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano-Paradiso, le 3 juillet 2000,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 3 juillet 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLD STAR INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille (420.000,-) euros (EUR), divisé en quarante-deux mille (42.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 juillet 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CCR INIZIATIVE Sagl, préqualifiée, quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	41.999
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: quarante-deux mille actions	42.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre cent vingt mille (420.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à seize millions neuf cent quarante-deux mille sept cent cinquante-huit (16.942.758,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent soixante-cinq mille (265.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse,

b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et

c) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MOTHERWELL SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Londres (Royaume-Uni).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 125S, fol. 26, case 1. – Reçu 169.428 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39704/230/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 35.275.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang

Administrateur

(39778/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 35.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang

Administrateur

(39779/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 35.275.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang

Administrateur

(39780/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.275.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang
Administrateur

(39781/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang
Administrateur

(39782/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.275.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme DAGOBERT HOLDING S.A. réunie au siège social le 27 juin 2000 a pris les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

La démission de M. George A.J. van Bers est acceptée avec effet immédiat.
Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat au 27 juin 2000.

Cinquième résolution

La nomination de M. Maarten van de Vaart en remplacement de M. George A.J. van Bers est acceptée pour une durée de six ans venant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice de l'an 2006.

Sixième résolution

Les mandats de Mme Juliette Lorang et M. Bart F.A. de Haas, administrateurs de la société, sont renouvelés pour une durée de six ans, venant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice de l'an 2006.

A l'issue de la présente Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

M. Bart F.A. de Haas, directeur de banque, demeurant à Nijkerk (NL);

M. Maarten van de Vaart, employé privé, demeurant à Steinsel;

Mme Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neihaischen.

Septième résolution

La démission de MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée et la société ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, est nommée commissaire pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice de l'an 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de douze millions de florins néerlandais (NLG 12.000.000,-), représenté par 12.000 actions, s'élève à cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent soixante-deux Euros cinquante-neuf cents (EUR 5.445.362,59).

Neuvième résolution

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en Euro du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de soixante-quatorze mille six cent trente-sept Euros quarante et un cents (EUR 74.637,41) pour le porter à cinq millions cinq cent vingt mille Euros (EUR 5.520.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.

Souscription et libération

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de soixante-quatorze mille six cent trente-sept Euros quarante et un cents

(EUR 74.637,41) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun, au prorata de sa participation actuelle dans la société.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de convertir et d'arrondir le capital autorisé de quarante millions de florins néerlandais (NLG 40.000.000,-) en dix-huit millions quatre cent mille Euros (EUR 18.400.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. premier et sixième alinéas.

Le capital souscrit est fixé à cinq millions cinq cent vingt mille Euros (EUR 5.520.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix-huit millions quatre cent mille Euros (EUR 18.400.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.»

Pour extrait conforme et sincère

J. Lorang
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39783/003/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.389.

In the year two thousand, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg;

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme ERIKEM LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg, section B number 57.389, incorporated by deed of the undersigned notary on December 13, 1996, published in the Mémorial C, number 136 of March 10, 1997, (the «Company»).

The Articles of Association of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on December 19, 1996, published in the Mémorial C, number 168 of April 7, 1997;
- on December 17, 1997, published in the Mémorial C, number 218 of April 7, 1998;
- on April 30, 1998, published in the Mémorial C, number 531 of July 21, 1998;
- on July 24, 1998, published in the Mémorial C, number 752 of October 17, 1998,
- on March 19, 1999, published in the Mémorial C, number 437 of June 6, 1999;
- on March 17, 2000, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on June 28, 2000; a certified copy of the minutes of that meeting, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at nine million nine hundred twenty-six thousand two hundred ninety Finnish Mark (FIM 9,926,290.-) divided into nine hundred two thousand six hundred twenty-nine (902,629) class A ordinary shares and ninety thousand (90,000) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) per share each fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital, the amount of which does not include the subscribed share capital, is set at four hundred forty-eight thousand seven hundred ten Finnish Mark (FIM 448,710.-) to be divided into thirty-seven thousand three hundred seventy-one (37,371) class A ordinary shares and seven thousand five hundred (7,500) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) each.»

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend Article five of the Articles of Association so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, in its meeting held on June 28, 2000, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of one thousand Finnish Mark (FIM 1,000.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of nine million nine hundred twenty-six thousand two hundred ninety Finnish Mark (FIM 9,926,290.-) to nine million nine hundred twenty-seven thousand two hundred ninety Finnish Mark (FIM 9,927,290.-), by the creation and issue of one hundred (100) new class B ordinary shares, with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) each, issued with a share premium of two hundred seventy-five Finnish Mark (FIM 275.-) each.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the then existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription, of the total one hundred (100) new class B ordinary shares, having each a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-).

VI.- That these one hundred (100) new class B ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

The total share premium amount of twenty-seven thousand five hundred Finnish Mark (FIM 27,500.-) is to be allocated entirely to a specific share premium account.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at nine million nine hundred twenty-seven thousand two hundred ninety Finnish Mark (FIM 9,927,290.-) divided into nine hundred two thousand six hundred twenty-nine (902,629) class A ordinary shares and ninety thousand one hundred (90,100) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) per share each fully paid up.

The authorised share capital is fixed at four hundred forty-seven thousand seven hundred ten Finnish Mark (FIM 447,710.-) to be divided into thirty-seven thousand three hundred seventy-one (37,371) class A ordinary shares and seven thousand four hundred (7,400) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) each.»

Pro-fisco

For the purpose of registration, it is stated that the beforementioned capital increase and share premium in the amount of twenty-eight thousand five hundred Finnish Mark (FIM 28,500.-) is equivalent to hundred ninety-three thousand three hundred sixty-three Luxembourg francs (LUF 193,363.-).

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ERIKEM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg, section B numéro 57.389, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 136 du 10 mars 1997, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 168 du 7 avril 1997;
- en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 218 du 7 avril 1998;
- en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 531 du 21 juillet 1998
- en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 752 du 17 octobre 1998;
- en date du 19 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 437 du 10 juin 1999,
- en date du 17 mars 2000, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion tenue en date du 28 juin 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élevé actuellement à neuf millions neuf cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix Mark Finlandais (FIM 9.926.290,-) divisé en neuf cent deux mille six cent vingt-neuf (902.629) actions ordinaires de la classe A et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le montant du capital autorisé, ne comprenant pas le capital social souscrit, est fixé à quatre cent quarante-huit mille sept cent dix Mark Finlandais (FIM 448.710,-) divisé en trente-sept mille trois cent soixante et onze (37.371) actions ordinaires de la classe A et sept mille cinq cents (7.500) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion tenue le 28 juin 2000 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit de mille Mark Finlandais (FIM 1.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de neuf millions neuf cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix Mark Finlandais (FIM 9.926.290,-) à celui de neuf millions neuf cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix Mark Finlandais (FIM 9.927.290,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-), chacune, assorties d'une prime d'émission de deux cent soixante-quinze Mark Finlandais (FIM 275,-) chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, et a accepté la souscription de la totalité des cent (100) nouvelles actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) chacune.

VI.- Que ces cent (100) nouvelles actions ordinaires de la classe B, ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le montant intégral de la prime d'émission de vingt-sept mille cinq cents Mark Finlandais (FIM 27.500,-) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 5 des statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions neuf cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix Mark Finlandais (FIM 9.927.290,-) divisé en neuf cent deux mille six cent vingt-neuf (902.629) actions ordinaires de la classe A et quatre-vingt-dix mille et cent (90.100) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) par action.

Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent quarante-sept mille sept cent dix Mark Finlandais (FIM 447.710,-) divisé en trente-sept mille trois cent soixante et onze (37.371) actions ordinaires de la classe A et sept mille quatre cents (7.400) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) chacune.»

Pro-fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le montant de l'augmentation de capital social et de la prime d'émission précitées à hauteur de vingt-huit mille cinq cents Mark Finlandais (FIM 28.500,-) est évaluée à cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-trois francs luxembourgeois (LUF 193.363,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2000, vol. 851, fol. 53, case 1. – Reçu 1.934 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(39792/239/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(39793/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ETERFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 32.490.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(39797/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAMFLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.915.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39784/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DAMFLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.915.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en Euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent trente six mille trois cent quarante et un virgule quarante-quatre euros (136.341,44 EUR) représenté par cinq cent cinquante actions (550) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39784/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DELBO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DELBO S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(39787/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ELEONORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 31.106.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme ELEONORA HOLDING S.A. réunie au siège social, le 27 juin 2000, a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

La démission de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet immédiat. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

La nomination de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., en tant que successeur de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée. ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., terminera le mandat de son prédécesseur.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de soixante et onze millions de francs luxembourgeois (LUF 71.000.000,-), représenté par 7.100 actions, s'élève à un million sept cent soixante mille quarante-quatre euros trois cents (EUR 1.760.044,03,-).

Sixième résolution

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en Euro du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence d'un montant de sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 755,97) pour le porter à un million sept cent soixante mille huit cents euros (EUR 1.760.800,-) représenté par 7.100 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Souscription et libération

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 755,97) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun, au prorata de sa participation actuelle dans la société.

L'Assemblée décide de modifier les paragraphes 1^{er} et 3 de l'article 5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à un million sept cent soixante mille huit cents euros (EUR 1.760.800,-) représenté par sept mille cent (7.100) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.»

«**Art. 5. 3^{ème} paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à trois millions cent soixante-deux mille euros (EUR 3.162.000,-) représenté par douze mille sept cent cinquante (12.750) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.»

Pour extrait conforme et sincère

J. Lorang
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39791/003/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

DIFAGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 50.656.

DISSOLUTION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2000

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve, à l'unanimité, le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

T. Herkraht
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39788/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.989.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social, le 24 mars 2000.

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter sa démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur avec effet au 24 mars 2000, M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Monsieur Federico Franzina est, en outre, nommé comme président du conseil d'administration.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39794/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUFIGEST S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(39799/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.641.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 29 juin 2000

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé les mandats des Administrateurs pour un terme de six ans venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

L'Assemblée constate:

- * la démission de CARIPLO S.p.A. de sa fonction d'Administrateur avec effet au 1^{er} novembre 1999,
- * le changement de la dénomination de CGER-BANQUE S.A. en FORTIS BANQUE S.A.,
- * le changement de la dénomination de CENCEP en CNCE (CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE),
- * le changement du représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations et du directeur général avec effet au 1^{er} janvier 2000: M. Dominique Hartog remplace M. Jean-Luc Enguehard

Par ailleurs, l'Assemblée prend note et approuve:

- * la cooptation du nouvel Administrateur, EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani avec effet au 25 octobre 1999,

L'Assemblée décide:

- * de nommer Administrateur, EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani, dont le mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, représentée par M. Jean-Claude Finck, président;
- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par M. Dominique Hartog;
- CNCE, représentée par M. Jean-Yves Rouchy;
- DGZ-DekaBank Deutsche Kommunalbank, représentée par M. Osvin Nöller
- EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani;
- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., représentée par M. Stefan Bichsel.

De plus, l'Assemblée nomme M. Jean Fell et M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L' ETAT, comme «managers for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

Le mandat du réviseur d'entreprises ARTHUR ANDERSEN, venant à échéance à la fin de cette Assemblée Générale Ordinaire, est renouvelé pour la révision de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2000.

La société de révision ARTHUR ANDERSEN est réélue comme Réviseur d'entreprises du FCP EUFI-PRIMA et Price-waterhouseCoopers, S.à r.l. du FCP EUFI-GLOBAL pour la révision de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2000.

Pour EUFIGEST S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39800/012/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ETERNIT INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.619.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(39798/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(39795/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.317.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2000

- que les démissions de Mademoiselle Gabriele Schneider ont été acceptées et que décharge pleine et entière a été accordée au Commissaire aux Comptes sortant;

- que Mademoiselle Stefania Tomasini, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à Milan, 9, via Camperio, a été nommée Commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004

Luxembourg le 11 juillet 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 27, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39795/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.113.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Eirik Noss Nestegard, directeur, demeurant à Oslo (Norvège), Président;
- Monsieur Egil A. Braathen, directeur, demeurant à Oslo (Norvège);
- Monsieur Jens Petter Ronning, general manager, demeurant à Oslo (Norvège).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Signature.

(39807/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.317.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 29 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39815/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(39801/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROMARINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 39.405.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(39802/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROMARINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 39.405.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue en date du 30 juin 2000 que M. Fernand Heim, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39803/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EURO-NATUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 64.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

(39805/804/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FEDON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.770.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 29 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FEDON INDUSTRIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39816/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 47.636.

Statuts coordonnés en vigueur suite d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé, tenue au siège social en date du 13 juin 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société, en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000. A. Schwachtgen.
(39806/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROPROP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.519.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Eirik Noss Nestegard, directeur, demeurant à Oslo (Norvège), Président;
- Monsieur Egil A. Braathen, directeur, demeurant à Oslo (Norvège);
- Monsieur Jens Petter Rønning, general manager, demeurant à Oslo (Norvège).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 24 juillet 2000. Signature.
(39808/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROSTARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.012.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39809/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROSTARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 mars 2000

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, René Baugee et Madame Carole Piwnica, Administrateurs, et de la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus des trois quarts du capital social de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(39810/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1999 de la société mentionnée sous rubrique

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2000.

(39812/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1999 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 24 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de renouveler les mandats de Messieurs Pascal Le Normand, Patrick Zurstrassen et Pierre Delandmeter en qualité de membre du Comité de Surveillance pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000;
- de nommer ARTHUR ANDERSEN en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39811/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FACALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 51.612.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(39813/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.969.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 4 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINONZO S.A.
Signature

(39825/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINANCIERE ETERNIT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.491.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(39822/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FALSE PROPHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 8, rue Sigefroi.

Minutes of the Shareholder's Meeting held on May 1, 2000

Present: Steve Flynn, Graham Dew, Hendrik Bekaert.

Witness: Betina Clausen.

It was proposed:

1. That for the purpose of the meeting, Steve Flynn should be appointed Chairman and that Betina Clausen should act in the role of Company Secretary.
2. That the Annual Meeting of shareholders should be delayed and a date set for July 31, 2000.
3. That Steve Flynn, Graham Dew and Hendrik Bekaert, in addition their roles as Gérant Technique, and Gérants Administratifs as stated in the Company Statutes, should be confirmed also as Directors of the Company.
4. That the maximum number of Directors allowed should be set at 7 (seven) so as to allow the shareholders to appoint new Directors in the future.
5. That the employment contract of Betina Clausen, as manager of the company, should be ratified by the board and accepted by the shareholders.
6. That the formal resignation of Tracey Penfold as Gérant Administratif be accepted by the Board and the Shareholders and that her name be removed from the Statutes.
7. That the articles of the Company Statutes should be changed so as to allow the purchase of new bars and cafés by the company. Specifically the Statutes should be modified to allow the purchase of the «Q» café on rue de Hollerich.
8. That the company manager should be allowed to bind the company with her signature, provided that it is accompanied by that of one other Director and that she should be able to make management decisions as to the operations of the company.
9. That the company manager be added to the list of signatories with the company's bank and that payments may be executed by the signature of the company manager, provided, that it is accompanied by that of one Director.
10. That Mr Yann Dekik be appointed as Gérant Technique for the «Q» café as the representative of the company.

Resolved

The shareholders resolved to accept all proposals contained in points 1 to 10 above.

Signé: S. Flynn, H. Bekaert, G. Dew, B. Clausen.

(39814/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.764.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 29 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FEDON INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39817/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIR Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.973.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Sont nommés aux postes d'Administrateur par l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mai 2000:

- AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
- ASESORIA FINANCIERA Y DE GESTION S.A.
- Monsieur Roland Daene

Les mandats d'administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale Annuelle du 31 mai 2000 nomme également PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, réviseur indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2000.

Signature.

(39830/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FGA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 1, rue des Maximins.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 21 juin 2000, enregistré à Capellen en date du 28 juin 2000, vol. 419, fol. 6, case 7;

- que l'assemblée a décidé d'ajouter la mention «La société pourra également prendre la gérance d'autres sociétés» dans l'objet social;

- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède:

«La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable à titre indépendant, ainsi qu'à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984, consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi qu'à l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées.

La société pourra également prendre la gérance d'autres sociétés.»

Capellen, le 20 juillet 2000.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(39818/203/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FGA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 1, rue des Maximins.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

(39819/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

F & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.715.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 4 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

F & H INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39820/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GEDEON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 57.807.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000:

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.

- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39845/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINANCIAL HUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.212.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 3 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIAL HUGO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39821/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINANZIARIA REGINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.876.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 6 septembre 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39823/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINCER LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 53.482.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2000, vol. 540, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Signature.

(39824/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINPRINT MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.802.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 4 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINPRINT MERCHANT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39826/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.380.

—
Une déclaration concernant la non-application des dispositions de la section XIII de la loi du 4 mai 1984 relatives au contenu, au contrôle ainsi qu'à la publication des comptes annuels des sociétés luxembourgeoises enregistrées à Luxembourg, vol. 540, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.
Luxembourg, le 25 juillet 2000.

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(39831/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 12.191.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 4 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINSERVICE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39827/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.554.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 1, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

*Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature*

(39829/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.554.

—
La réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire daté du 3 avril 2000 a décidé de transférer le siège
social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

*Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39828/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GLASS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales intervenu en date du 5 juillet 2000, que GLASS HOLDINGS LIMITED, une
société constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Paget-Brown Company Ltd, West Wind
Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies et enregistrée sous le
numéro 99883 a transféré 4.290 parts sociales de la société à CHASE CAPITAL INVESTMENTS, L.P., un limited
partnership opérant sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 380, Madison Avenue, New York, NY 10017
Etats-Unis.

*Pour la Société
Signature
Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39849/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**FORTIS L FOF, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERSELEX FUND OF FUND).**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

(39834/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**FORTIS L FOF, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERSELEX FUND OF FUND).**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2000

En date du 26 avril 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de réélire, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001, Messieurs Roberto Wessels, Dirk De Batselier, Paul Mestag, Pierre Detournay, Yves Stein, William De Vijlder et Denis Gallet;
- de reconduire le mandat de COMPAGNIE DE REVISION en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39833/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERSELEX).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.237.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

(39836/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERSELEX).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.237.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2000

En date du 25 avril 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier les distributions de dividendes des 22 novembre et 20 décembre 1999;
- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de réélire MM. Freddy Van den Spiegel, Roberto Wessels, William De Vijlder, Dirk De Batselier, Denis Gallet, Myriam Goujjane, Jan de Pooter, Pierre Detournay et Yves Stein en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001;
- de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39835/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FRESONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 48.347.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2000.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES
Signature

(39837/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.051.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2000

- Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39838/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FRONSAC INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.056.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2000

- Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FRONSAC INVESTMENT HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39839/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FUTURE DREAMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2000

- Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FUTURE DREAMS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39840/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FUTURE PROSPECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.449.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2000

- Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FUTURE PROSPECTS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39841/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GAIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.242.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(39842/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GARDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.421.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39844/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GARDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.421.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en Euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) représenté par dix mille actions (10.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39843/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.044.

L'an deux mille, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GFT FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 8.044, constituée sous la dénomination de CODAMA HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1968, publié au Mémorial C, numéro 146 du 7 octobre 1968, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 198 du 1^{er} avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Florange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Simone Wallers, employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 15.680.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 60.000.000,- à LUF 75.680.000,- par la création, l'émission et la souscription de 1.568 actions nouvelles de LUF 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de LUF 15.680.000,-

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze millions six cent quatre-vingt mille francs (75.680.000,- LUF) représenté par sept mille cinq cent soixante-huit (7.568) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont obligatoirement nominatives.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les six mille (6.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de soixante millions de francs (60.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions six cent quatre-vingt mille francs (15.680.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de francs (60.000.000,- LUF) à soixante-quinze millions six cent quatre-vingt mille francs (75.680.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de mille cinq cent soixante-huit (1.568) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les mille cinq cent soixante-huit (1.568) actions nouvellement créées ont été entièrement souscrites par la société GRUPPO FINANZIARIO TESSILE INTERNATIONAL NETWORK S.p.A., en abrégé GFT NET S.p.A., avec siège social à Turin,

représentée par Mademoiselle Sandrine Citti, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Turin, le 21 juin 2000, laquelle procuration est annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze millions six cent quatre-vingt mille francs (15.680.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions six cent quatre-vingt mille francs (75.680.000,- LUF) représenté par sept mille cinq cent soixante-huit (7.568) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont obligatoirement nominatives.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 220.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Citti, C. Day-Royemans, S. Wallers, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 5CS, fol. 79, case 12. – Reçu 156.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

P. Frieders.

(39847/212/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

P. Frieders.

(39848/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.145.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 juillet 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) Monsieur Patrick Jones a démissionné du conseil d'administration et a été remplacé par Monsieur Antonio Perez. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Marc Lassus
Antonio Perez
Allan Green
Bertrand Cambou
Stefan Quandt
Claus-Michael Denk
Heinrich Polke
Abel Halpern
Andrew Dechet
William Price

2) L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à Monsieur Antonio Perez. Le conseil d'administration a donc nommé Monsieur Antonio Perez administrateur-délégué de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. en lui permettant d'engager la société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule et unique signature.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39846/260/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**COOPERATIVES HMC, Société coopérative,
(anc. HMC FRUIT-COOP, Société Coopérative).**

Siège social: Capellen.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing-privé lui délivré à Capellen, le 21 juin 2000, enregistré à Capellen en date du 29 juin 2000, volume 136, folio 21, case 8,

- que l'assemblée a décidé de changer la dénomination de la société en COOPERATIVES HMC.
- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Entre les comparants et toute autre personne physique ou morale qui par la suite adhèrera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est constitué une société coopérative sous la dénomination COOPÉRATIVES HMC, régie par les présents statuts et par toutes dispositions législatives concernant les sociétés coopératives en général.»

- que l'assemblée a décidé d'ajouter dans l'objet social la mention «- exploiter un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration; - exploiter un commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires; - exploiter un bureau-service;» et par conséquent elle a décidé de modifier l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société Coopérative a pour objet d'organiser dans le cadre de structures d'accueil et de travail protégé des activités de formation et d'insertion professionnelles de personnes handicapées dans le milieu naturel, notamment par le biais du secteur des fruits et légumes comprenant la production, l'achat et la vente de fruits du pays ou de tout autre produit de l'horticulture indigène, cultivés, élevés ou transformés par les personnes handicapées prioritairement mais non exclusivement selon des méthodes naturelles. En outre, elle peut faire le commerce de tous articles à l'usage des personnes handicapées.

Afin de réaliser son objet, la société coopérative est autorisée notamment à:

- installer et exploiter une plantation fruitière;
- posséder tous dépôts ou entrepôts particuliers;
- implanter, exploiter ou faire exploiter tous points de vente;
- exploiter un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration;
- exploiter un commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires;
- exploiter un bureau-service;
- effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-dessus.»

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2000.

A. Biel.

(39857/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 76.701.

In the year two thousand, on the sixth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., established in the Cayman Islands and represented by HUNTLOW CORPORATE SERVICES LTD., with professional address at P.O. Box 1350GT, c/o The Huntlaw Building, at 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on July 5, 2000.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that it is single partner of HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., (hereafter the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of 30th June 2000, which has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and has taken the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand (13,000.-) USD to two million four hundred thousand (2,400,000.-) USD by way of creation and issue of twenty-three thousand eight hundred and seventy (23,870) shares having a nominal value of one hundred (100.-) USD per share.

All the twenty-three thousand eight hundred seventy (23,870) shares have been subscribed by HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of two million three hundred eighty-seven thousand (2,387,000.-) USD is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article six of the articles of association of the Company is amended and will henceforth read as follows, in its English version:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million four hundred thousand (2,400,000.-) USD represented by twenty-four thousand (24,000) shares of a nominal value of one hundred (100.-) USD per share.»

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at one hundred million eight hundred seventy-four thousand six hundred twenty (100,874,620.-) Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., établie aux Iles Cayman, représentée par HUNTLOW CORPORATE SERVICES LTD., avec adresse professionnelle à P.O. Box 1350GT, c/o The Huntlaw Building, au 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas, le 5 juillet 2000.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu duquel il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter qu'il est l'associé unique de la société HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l. (ci-après la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 2000, qui n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Là-dessus, l'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital souscrit de la Société, dont le montant actuel est de treize mille (13.000,-) USD est augmenté à deux millions quatre cent mille (2.400.000,-) USD par voie de création et d'émission de vingt-trois mille huit cent soixante-dix (23.870) parts sociales ayant une valeur nominale de cent (100,-) USD chacune.

Les vingt-trois mille huit cent soixante-dix (23.870) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille (2.387.000,-) USD se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la première résolution, l'article six des statuts de la Société est modifié et prendra dès lors la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à deux millions quatre cent mille (2.400.000,-) USD représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) USD chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à cent millions huit cent soixante-quatorze mille six cent vingt (100.874.620,-) francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Duquel présent acte a été rédigé à Luxembourg, en l'année et au jour que ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 125S, fol. 26, case 3. – Reçu 1.009.131 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39858/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 76.701.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 780 du 6 juillet 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39859/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

HESPEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.006.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39855/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

HESPEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.006.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en Euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre cents actions (400) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39856/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MAGINTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 64.872.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.D.AN. ADVICES S.A., ayant son siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 629 du 4 septembre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 64.872,

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à Heisdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en MAGINTRA S.A., par conséquent l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées un société anonyme sous la dénomination de MAGINTRA S.A.

2.- Transfert du siège social vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3.- Démission des administrateurs actuels de la société, à savoir:

- Monsieur Christian Marion,
- Madame Anne Dony,
- Monsieur Emile Marion.

4.- Nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, de:

- La société de droit de l'état du Royaume-Uni HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD, avec siège social à 200, Tottenham Court Road, Londres W 1 P 9 LA,

- La société de droit de la République de Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC (UTS), avec siège social à Panamy-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista,

- Monsieur Alain Joseph Joris, administrateur de sociétés, demeurant à B-6200 Chatelet, 342, rue de la Croix.

5.- Démission de la société anonyme de droit belge B.E.C.I. S.A., de ses fonctions de commissaire aux comptes.

6.- Nomination de la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC. avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, comme nouveau commissaire aux comptes.

7.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en MAGINTRA S.A., par conséquent l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées un société anonyme sous la dénomination de MAGINTRA S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

En conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels de la société, à savoir:

- Monsieur Christian Marion,
- Madame Anne Dony,
- Monsieur Emile Marion,

et leur confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- La société de droit de l'état du Royaume-Uni HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD, avec siège social à 200, Tottenham Court Road, Londres W 1 P 9 LA,
- La société de droit de la République de Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC (UTS), avec siège social à Panamycity, 53rd, Street East, Marbelia, Bella Vista,
- Monsieur Alain Joseph Joris, administrateur de sociétés, demeurant à B-6200 Chatelet, 342, rue de la Croix.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme de droit belge B.E.C.I. S.A., avec siège social à B-1180 Bruxelles, 344, Chaussée de St. Job, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et lui confère pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC. avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, comme nouveau commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pontzen, Galiotto, Vidal, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 125S, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juillet 2000.

P. Decker.

(39879/206/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MAGINTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 64.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour la société

P. Decker

(39880/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INTERORG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 59.390.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

(39868/804/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.896.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39867/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.896.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 mai 2000

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs, Messieurs Emile Vogt, Paul Koehler et Sam Reckinger, et comme Commissaire aux Comptes, COOPERS LYBRAND S.C., pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 5 juillet 2000.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39866/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GLOBAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.785.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

(39851/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GLOBAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.785.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2000

En date du 16 mai 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de ratifier la nomination de MM. Maurice Gilbert et Daniel Thierry en tant qu'administrateurs et de les élire pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.
- de réélire MM. Gilles Dupont, Jean-Pierre Lacoste et Pascal Porteu de la Morandière pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.
- de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39850/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IBERIAN INVESTMENT HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.468.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000:

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39862/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LOEFFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.385.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(39900/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

PIR, PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.686.

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme PIR, PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., R.C. B N° 70.686, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 3 juillet 2000, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société PIR, PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 727 du 30 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 19 mai 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

Ladite société PIR, PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de deux millions cinq cent mille (2.500.000,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,- USD) de dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 8 juillet 1999 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 3 juillet 2000, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à un total de quatorze mille et cent (14.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par son actionnaire principal la société CROSS VENTURES HOLDING S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent dix mille (3.910.000,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en trente-neuf mille et cent (39.100) actions d'une valeur nominale de cent (100,- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à cinquante-neuf millions neuf cent vingt-cinq mille (59.925.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 24, case 6. – Reçu 595.406 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39934/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

PIR, PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.686.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 776 du 5 juillet 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39935/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXAT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 9.579.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Croci, Franco Bertoni et Robert Roderich, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Monsieur Federico Orlando n'a pas souhaité voir renouveler son mandat, de sorte que l'assemblée constate que le nombre des administrateurs de la société est réduit de quatre membres à trois membres.

L'Assemblée a nommé en qualité de commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange, dont le mandat expirera donc également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme
LUXAT HOLDING
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39901/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 2000.

FIDUCIAIRE COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(39907/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Société Anonyme, qui s'est tenue le 21 juillet 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale:	LUF	5.701,-
- profit à reporter:	LUF	108.312,-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

M. T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39902/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 8.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK
TRUST COMPANY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

(39903/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXMANI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.697.

Société constituée le 13 avril 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, acte publié au Mémorial C N° 541 du 15 juillet 1999.

Messieurs Francesco Zito, Michele Capurso et Madame Sharane Elliott administrateurs, ainsi que la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société LUXMANI S.A., établi au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a été dénoncé à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39905/804/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 32.971.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
Signature

(39908/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUXIMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXIMMOBILIERE S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

(39904/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

LUX-PLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 37.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PLUS S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

(39906/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MAUSERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4ème étage.
R. C. Luxembourg B 39.375.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000:

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme
Secrétaire du conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39909/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

M.C.M. IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 63.791.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 2000.

FIDUCIAIRE COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signatures

(39910/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MELROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 56A, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.281.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
Signature

(39912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MEDIATEL MANAGEMENT.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 70.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIATEL MANAGEMENT
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

(39911/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MENTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 24.127.

Statuts coordonnés en vigueur suite d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé tenue au siège social en date du 8 mai 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39913/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.984.

In the year two thousand, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme SANTE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R. C. Luxembourg, section B number 59.984, incorporated by deed of the undersigned notary on June 27, 1997, published in the Mémorial C, number 565 of October 15, 1997, (the «Company»), the Articles of Association of the Company having been amended by the following deeds of the undersigned notary:

- on July 2, 1997, published in the Mémorial C, number 565 of October 15, 1997
- on June 19, 1998, published in the Mémorial C, number 677 of September 22, 1998,
- on November 10, 1998, published in the Mémorial C, number 59 of February 2, 1999.

By virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held in Luxembourg, on April 28, 2000; a copy of the minutes of that meeting, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That pursuant to the first paragraph of article 5.2. of the Articles of Incorporation of the Company «The Company has an issued and subscribed share capital of sixteen million two hundred thousand French Francs (FRF 16,200,000.-) fully paid up and represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, one thousand and twenty-four (1,024) class B shares, nine thousand two hundred and forty-two (9,242) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares, three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares and ninety (90) class F shares each with a par value of one thousand French Francs (FRF 1,000.-) per share having the rights attached thereto in accordance with these articles of incorporation provided that certain of the class A and C shares may be redesignated and converted into class E shares in accordance with article 5.6.»

II.- That pursuant to article 6.13 of the same Articles of Incorporation «After a transfer of shares pursuant to this article 6 (other than a Permitted Transfer), the shares of any class transferred shall automatically become and be redesignated as Shares of the class already held by the shareholder to whom they are transferred or in the case of a third party transferee, as class E shares.»

III.- Following a transfer of 986 class C shares to SOCIETE CIVILE DES SALAIRES DE GENERALE DE SANTE and in light of the fact that at the moment of the transfer SOCIETE CIVILE DES SALAIRES DE GENERALE DE SANTE held already class B shares, the 986 class C shares have automatically become class B shares.

IV.- That the Board of Directors, in its above mentioned meeting held in Luxembourg, on April 28, 2000, has resolved to record such redesignation and conversion of said 986 class C shares into 986 class B shares, and to record the amendment of the first paragraph of Article 5.2 of the Articles of Association so as to reflect the redesignation and conversion of 986 class C shares into 986 class B which shall read as follows:

«The Company has an issued and subscribed share capital of sixteen million two hundred thousand French Francs (FRF 16,200,000.-) fully paid up and represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, two thousand and ten (2,010) class B shares, eight thousand two hundred fifty-six (8,256) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares, three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares and ninety (90) class F shares each with a par value of one thousand French Francs (FRF 1,000.-) per share having the rights attached thereto in accordance with these articles of incorporation provided that certain of the class A and C shares may be redesignated and converted into class E shares in accordance with article 5.6.»

V.- That as a consequence of the above mentioned resolution of the board of directors, the first paragraph of article 5.2 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

«The Company has an issued and subscribed share capital of sixteen million two hundred thousand French Francs (FRF 16,200,000.-) fully paid up and represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, two thousand and ten (2,010) class B shares, eight thousand two hundred fifty-six (8,256) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares, three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares and ninety (90) class F shares each with a par value of one thousand French Francs (FRF 1,000.-) per share having the rights attached thereto in accordance with these articles of incorporation provided that certain of the class A and C shares may be redesignated and converted into class E shares in accordance with article 5.6.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SANTE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R. C. Luxembourg, section B numéro 59.984, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 565 du 15 octobre 1997 (la «Société»), les statuts de la Société ayant été modifiées suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 565 du 15 octobre 1997,
- en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 677 du 22 septembre 1998,
- en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 59 du 2 février 1999.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration, prise lors de sa réunion qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 avril 2000; une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec laquelle elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que conformément au premier paragraphe de l'article 5.2. des statuts de la Société «Le capital social souscrit de la Société est de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000.-) entièrement libéré et représenté par mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, mille vingt-quatre (1.024) actions de la catégorie B, neuf mille deux cent quarante-deux (9.242) actions de la catégorie C, cent soixante (160) actions de la catégorie D, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E et quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000.-) par action avec les droits y attachés conformément à ces statuts, sous réserve que certaines des actions des catégories A et C peuvent être requalifiées et converties en actions de la catégorie E conformément à l'article 5.6.»

II.- Qu'en vertu de l'article 6.13 des mêmes statuts «Suite à une cession d'Actions conformément à cet article 6 (autre qu'une Cession Autorisée), les Actions cédées de toute catégorie deviennent automatiquement des Actions de la catégorie alors détenue par l'actionnaire auquel elles sont cédées et seront requalifiées en tant que telles ou, par rapport à un tiers cessionnaire, les actions deviennent des actions de la catégorie E et seront requalifiées en tant que telles.»

III.- Que suite à un transfert de 986 actions de catégorie C à la SOCIETE CIVILE DES SALAIRES DE GENERALE DE SANTE et vu qu'au moment du transfert SOCIETE CIVILE DES SALAIRES DE GENERALE DE SANTE détenait déjà des actions de catégorie B, les 986 actions de catégorie C sont devenues des actions de catégorie B.

IV.- Que le conseil d'administration, lors de sa réunion prémentionnée qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 avril 2000, a décidé de faire constater cette requalification et conversion de ces 986 actions de catégorie C en 986 actions de catégorie B, et de constater la modification du premier paragraphe de l'article 5.2. des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000,-) entièrement libéré et représenté par mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, deux mille dix (2.010) actions de la catégorie B, huit mille deux cent cinquante-six (8.256) actions de la catégorie C, cent soixante (160) actions de la catégorie D, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E et quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action avec les droits y attachés conformément à ces statuts, sous réserve que certaines des actions des catégories A et C peuvent être requalifiées et converties en actions de la catégorie E conformément à l'article 5.6.»

V.- Qu'il résulte de la résolution du Conseil d'Administration qui précède que le premier paragraphe de l'article 5.2. des statuts est dès lors modifié et a la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000,-) entièrement libéré et représenté par mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, deux mille dix (2.010) actions de la catégorie B, huit mille deux cent cinquante-six (8.256) actions de la catégorie C, cent soixante (160) actions de la catégorie D, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E et quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action avec les droits y attachés conformément à ces statuts, sous réserve que certaines des actions des catégories A et C peuvent être requalifiées et converties en actions de la catégorie E conformément à l'article 5.6.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2000, vol. 851, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(39954/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(39955/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MERRILL LYNCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.046.

Les états financiers au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH S.A.

Signature

(39914/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

MHI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 juin 2000*

M. Graham J. Wilson, est autorisé à préparer et déposer un extrait de procès-verbal pour des fins de publication.

Vu la décision du Conseil d'Administration, vu le rapport du réviseur d'entreprises et après discussion:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver le contrat de cession d'actions en date du 30 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39917/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.745.

In the year two thousand, on the third of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of UNIVERSE HOLDINGS S.A., R. C. B Number 68.745, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 24, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 369 of May 22, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 386 of May 29, 2000.

The meeting begins at ten a.m., Mr Simon Woodville Baker Certified Accountant residing in Steinsel, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven thousand six hundred and sixty (7,660) redeemable shares with a par value of three hundred (300.-) Swedish Crowns (SEK) each, representing the total capital of two million two hundred and ninety-eight thousand (2,298,000.-) Swedish Crowns (SEK) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Deletion of the word «... redeemable ...» in Article 3 of the Articles of Incorporation.
2. Deletion of the Articles 5 and 6 of the Articles of Incorporation and subsequent renumbering of the former Articles 7 to 15 from 5 to 13.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The word «.... redeemable» is deleted in Article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at two million two hundred and ninety-eight thousand (2,298,000.-) Swedish Crowns (SEK), divided into seven thousand six hundred and sixty (7,660) shares with a par value of three hundred (300.-) Swedish Crowns (SEK) each.».

Second resolution

Articles 5 and 6 of the Company's Articles of Incorporation are deleted and subsequently the former Articles 7 to 15 are renumbered 5 to 13.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten-thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de UNIVERSE HOLDINGS S.A., R. C. B numéro 68.745, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 22 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 29 mai 2000.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille six cent soixante (7.660) actions rachetables d'une valeur nominale de trois cents (300,-) couronnes suédoises (SEK) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (2.298.000,-) couronnes suédoises (SEK) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression du mot «... rachetables ...» à l'article 3 des statuts.
2. Suppression des articles 5 et 6 des statuts et renumérotation des anciens articles 7 à 15 de 5 à 13.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le mot «... rachetables ...» est supprimé à l'article 3 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (2.298.000,-) couronnes suédoises (SEK), représenté par sept mille six cent soixante (7.660) actions d'une valeur nominale de trois cents (300,-) couronnes suédoises (SEK) chacune.»

Deuxième résolution

Les articles 5 et 6 des statuts de la Société sont supprimés et en conséquence les anciens articles 7 à 15 sont renumérotés 5 à 13.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 125S, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39998/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 756 du 3 juillet 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(39999/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 29 juin 2000

L'assemblée générale du 29 juin 2000 a pris acte de la démission de M. Marc Beuls du conseil d'administration de la Société, a fixé le nombre d'administrateurs à 4 et a élu Messieurs Uriel Savir, demeurant à 39, Leonardo Da Vinci, Tel-Aviv, Israël et Hans Krister Ejemyr, demeurant à Tantogatan 67, 8ter, 118 42 Stockholm, Suède.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39916/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

TRANSPORTS GIGLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 58.260.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2000.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES

Signature

(39594/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

TLW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.142.

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TLW HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le soussigné notaire le 5 avril 2000, la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours.

L'assemblée est ouverte à quinze heures et demie sous la présidence de Monsieur Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Fels, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le soussigné notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant comme dûment et valablement réunis et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour qui est libellé comme suit:

(a) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 369.000,- (trois cent soixante-neuf mille euros) pour porter le capital social du montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) par l'émission de 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

(b) Souscription à et libération intégrale en espèces de 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles à leur valeur nominale par Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

(c) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

(d) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - augmentation de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 369.000,- (trois cent soixante-neuf mille euros) pour porter le capital social du montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) par l'émission de 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Deuxième résolution - souscription et libération

L'assemblée décide d'accepter la souscription par Monsieur Jean-Paul Goerens, prénommé, à 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles à leur valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), tous les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel tel qu'il en est justifié au soussigné notaire.

Les 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ainsi souscrites par Monsieur Jean-Paul Goerens, prénommé, ont été entièrement libérées par un apport en numéraire suivant justification au soussigné notaire, de sorte que la somme de EUR 369.000,- (trois cent soixante-neuf mille euros) représentant le montant de l'augmentation de capital se trouve à la libre disposition de la société.

Troisième résolution - modification de l'article 5 des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de LUF 220.000,- (deux cent vingt mille francs luxembourgeois).

Tous les points à l'ordre du jour étant évacués et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schaffner, Cambier, Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2000, vol. 860, fol. 91, case 2. – Reçu 148.854 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2000.

N. Muller.

(39993/224/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

**HERSTAL S.A., Société Anonyme,
(Maison mère de FN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

R. C. Luxembourg B 10.380.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999 de HERSTAL S.A., enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(39854/029/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.651.

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, 38, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.651, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 103 du 17 février 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 74 du 6 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de l'article 8 des statuts et nouvelle numérotation subséquente des articles suivants des statuts.
2. Modification de l'article 10 des statuts (ancienne numérotation) qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Parmi les administrateurs l'un d'eux sera désigné comme président par les actionnaires, et un autre comme président suppléant. Le président présidera chaque réunion du conseil d'administration ainsi que les assemblées générales d'actionnaires. En cas d'empêchement ou en cas d'absence du président, c'est le président suppléant qui exercera la fonction de président.

En cas de vacance d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Il sera procédé à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale.»

3. Modification du 6^{ème} paragraphe de l'article 11 des statuts (ancienne numérotation) et suppression du 7^{ème} paragraphe de cet article 11.

4. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 15 des statuts (ancienne numérotation) suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 15 juin à 15 heures et suppression du dernier paragraphe de l'article 15 des statuts (ancienne numérotation).

5. Acceptation de la démission de Madame Andrée Diakite et de Monsieur James N. Sheffield en leur qualité d'administrateurs et nomination de Monsieur Herbert Lee Bradley, administrateur de sociétés, 632, Marborough Point Road, Stafford, Virginie 22554 et de Monsieur Eric Matthew Demarco, administrateur de sociétés, 3802 Cannon Street, San Diego, Californie 92106, en qualité d'administrateurs.

6. Décharge aux administrateurs démissionnaires.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'action qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent quarante-deux (542) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinquante-quatre mille deux cents dollars US (54.200,- USD) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 8 des statuts et de donner une nouvelle numérotation aux articles subséquents des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 (ancien article 10) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Parmi les administrateurs l'un d'eux sera désigné comme président par les actionnaires, et un autre comme président suppléant. Le président présidera chaque réunion du conseil d'administration ainsi que les assemblées générales d'actionnaires. En cas d'empêchement ou en cas d'absence du président, c'est le président suppléant qui exercera la fonction de président.

En cas de vacance d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Il sera procédé à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 6^{ème} paragraphe de l'article 10 (ancien article 11) des statuts et de supprimer le 7^{ème} paragraphe de cet article 10, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La convocation pour toute réunion du conseil d'administration devra être notifiée à chaque administrateur et devra contenir l'ordre du jour de toutes les questions et décisions qui devront être examinées ou prises de telle manière que les administrateurs comprennent la portée et la signification de celles-ci.

Cette convocation devra parvenir aux administrateurs par courrier, fax, télex ou tout autre procédé écrit dix jours au moins avant la tenue de la réunion.

Sauf accord unanime exprès de tous les administrateurs, y compris ceux qui ne sont pas présents, aucune question ne pourra être examinée et aucune décision ne pourra être valablement prise par le conseil d'administration à moins qu'il soit établi que tous les administrateurs avaient reçu la convocation telle que prévue par les deux alinéas précédents du présent article.

Les réunions du conseil d'administration ne pourront avoir lieu que lorsque la majorité des administrateurs sera présente ou représentée. Toutes décisions devront être prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Les décisions pourront par ailleurs être prises par accord écrit résultant de tout document, lettre, correspondance, télécopie, télex, téléphone, les trois derniers devant être confirmés par courrier.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 14 (ancien article 15) des statuts suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 15 juin à 15.00 heures et de supprimer le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Andrée Diakite et de Monsieur James N. Sheffield en leur qualité d'administrateurs et nomme Monsieur Herbert Lee Bradley, administrateur de sociétés, demeurant 632, Marborough Point Road, Stafford, Virginie 22554 et Monsieur Eric Matthew Demarco, administrateur de sociétés, demeurant 3802 Cannon Street, San Diego, Californie 92106, en qualité d'administrateurs.

Leur mandat expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne décharge à Madame Andrée Diakite et à Monsieur James N. Sheffield administrateurs démissionnaires, pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, C. Philippe, C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 125S, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

P. Frieders.

(39974/212/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

P. Frieders.

(39875/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.589.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2000 que:

* A été élu aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Balemi, démissionnaire:

- Monsieur Geo Camponovo, diplômé en sciences économiques, demeurant à Chiasso (Suisse).

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39864/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IBERIAN VIDEO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 63.966.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000:

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.

- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39863/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ISOLANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 67.270.

Liste de présence

- Monsieur Isolani Dionigi 100 parts
Associé unique
Signatures

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le 10 juillet 2000.

A Huncherange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ISOLANI, S.à r.l., ayant son siège social à Huncherange, 5, rue de Noertzange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.270.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dionigi Isolani.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ionica Spiridon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabien Verreaux.

L'associé unique est présent:

- Monsieur Isolani Dionigi 100 parts sociales

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour:

Résolution unique

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant technique Mme Ionica Spiridon, demeurant à L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Huncherange, le 1^{er} juillet 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39871/318/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.571.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 3 avril 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Giandomenico Fabiani, industriel, demeurant à Milan (Italie), 7, Via Frua,
- Monsieur Giordano Fabiani, industriel, demeurant à Milan (Italie), 9, Via dei Gracchi,
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicignon,
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont,
- Monsieur Martin Rutledge, expert-comptable, demeurant à Dippach.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration

p.p. G. Fabiani p.p. G. Fabiani
Président Vice-Président

M. Rutledge A. Tircher S. Vandi
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 7 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39872/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

IBERIAN COSMETICS GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.241.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000:

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.
- Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(39861/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INFORMALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

(39865/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INTERNATIONAL COMMUNICATION ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 50.483.

Les bilans au 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(39869/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INVESTUNION, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.-M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 27.591.

Société anonyme constituée le 22 février 1988, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 143 du 28 mai 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 168 du 19 avril 1993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

INVESTUNION
Société Anonyme
Signatures

(39870/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

HALLEN- UND GEWERBEBAU STEFFEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 61.148.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(39853/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

GRILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.214.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39852/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

I.B.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 65.709.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juillet 2000, vol. 176, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(39860/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

ITASCA ONLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.694.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, gérant, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée gérant en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par l'associé unique.
Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39873/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.

JAQUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.
Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39878/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2000.
